

## Annexe au bulletin municipal de Chavigny - Mai 2015



### Edito

#### Le temps du budget...

L'exercice du vote du budget communal relève plus que jamais du numéro d'équilibriste. Nous continuons de subir les baisses drastiques des dotations d'Etat et des subventions. Le plus simple pour les élus en cette année 2015, aurait été de déclarer une année « blanche », sans travaux, ni investissement, au nom de cette « rigueur budgétaire » imposée à tous. Cette hypothèse a très vite été balayée par le conseil municipal pour deux raisons essentielles :

- La liste des travaux à entreprendre est importante et certains ne peuvent plus être repoussés
- Si les collectivités ne donnent plus de travail aux entreprises locales, c'est à coup sûr de l'emploi en moins.

Nous avons donc sollicité nos partenaires financiers (Conseil départemental, Etat...) pour mobiliser le maximum d'aides en complément de l'autofinancement (pas de recours à l'emprunt communal disponible).

Deux axes ont été décidés : la poursuite de la rénovation des écoles (changement des chaudières, des fenêtres, création d'un préau en maternelle...) dans une optique de confort, mais aussi d'économie d'énergie et un plan pluriannuel de réfection de voirie. Nous allons à l'essentiel... et au plus urgent ! Nous vous proposons dans ce numéro un panorama assez complet du Budget 2015.

Au travers de ce nouveau « 4 pages », nous entendons montrer régulièrement (en complément du site internet) l'actualité de la commune et des associations. Nous vous proposons également de vous abonner à la newsletter communale (voir en pages intérieures) qui vous permettra de recevoir par mail les informations dès qu'elles se présentent...

Bonne lecture !  
Hervé TILLARD

### Vivre Ensemble : quelques règles

#### Tondeuses, motoculteurs... (arrêté préfectoral du 26/12/96):

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par les particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison des nuisances sonores qu'ils peuvent provoquer, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être réalisés que:

- les jours en semaine de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Plus d'informations : <http://www.bruit.fr>



**Feux de Jardin :** Brûler des végétaux dans son jardin est interdit par arrêté préfectoral (15 janvier 1987) par sécurité mais surtout par respect pour ses voisins. Tous déchets végétaux doivent être emmenés à la déchetterie à Neuves-Maisons (Z.I. Louis Pasteur).

#### Déchetterie : Localisation et Horaires d'ouverture :

832 rue Nicolas Cugnot	Lundi au vendredi 13h30-19h
Zone industrielle Louis Pasteur	Samedi 9h-12h et 13h30-19h
54230 NEUVES-MAISONS	Dimanche 9h-12h

#### Le « Vivre Ensemble » s'adresse aussi à nos amis les chiens et à leurs...

**maitres :** de plus en plus d'habitants se plaignent, à juste titre, de retrouver des déjections canines devant chez eux, sur les trottoirs et voiries communales. Pour rappel, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ces cas, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics (y compris ceux de l'espace Chardin où se retrouvent les enfants pour les TAP, les centres de loisirs...), les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout le domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

### Avenir de l'Eau et des milieux aquatiques

Suite à la précédente consultation publique sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques, le comité de bassin Rhin-Meuse lance une nouvelle consultation publique du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Celle-ci porte sur les nouveaux plans de gestion des eaux et des risques d'inondations (les projets de plans de gestion des eaux (SDAGE), les projets de programmes de mesures associés et les projets de plans de gestion des risques d'inondation). Selon une enquête d'opinion, 84% des habitants de notre bassin Rhin-Meuse sont préoccupés par la pollution de l'eau et des milieux aquatiques. Les réponses et avis collectés seront pris en compte pour conforter et/ou modifier les documents finaux avant leur adoption définitive fin 2015. Ces documents s'appliqueront pour les années 2016 à 2021. Les Agences de l'Eau contribueront pour 13 milliards d'euros sur les 6 ans à venir aux différents projets. Les redevances perçues via votre facture d'eau représentent une part majoritaire des ressources permettant ces financements. C'est une des raisons pour lesquelles il est essentiel de donner votre avis.

Votre avis compte !

Rendez-vous donc sur le site

<http://consultation.eau-rhin-meuse.fr/>



## Le budget prévisionnel 2015

Comme chaque début d'année les élus viennent de voter le budget primitif 2015. Ce vote consiste à définir les taux des taxes d'habitation et foncières nécessaires à l'équilibre des budgets. Ces recettes permettent de maintenir les services rendus et appréciés par nos concitoyens comme le fleurissement ou le déneigement des voiries.

Ces différentes taxes représentent une partie des recettes de notre commune avec la dotation de fonctionnement de l'Etat qui continuent de baisser.

Elles sont complétées par des subventions de l'Etat, la Région et le Département en fonction des travaux d'investissement.

Le budget d'investissement communal nécessite de nombreuses heures de travail avec l'ensemble des élus réunis lors des débats d'orientation budgétaire pour prioriser les travaux.



Néanmoins, la commune va continuer d'investir dans les écoles pour réduire la consommation d'énergie et améliorer ainsi le confort pour nos enfants. La diminution régulière de la dotation de fonctionnement de l'Etat oblige à une gestion rigoureuse au quotidien du budget de fonctionnement.

La commune continuera de proposer pour cette année 2015 une offre de qualité pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) en partenariat avec la MJC Lorraine et l'Accueil Périscolaire tout en maintenant la gratuité pour le budget des parents.

Les nombreuses associations participant à la cohésion sociale de notre village continuent de bénéficier du soutien financier affirmé de la commune.

## Comparaison avec les communes voisines



Voici quelques chiffres pour répondre à cette question.

**Éléments de recettes comparées avec les communes voisines: les taux des taxes 2015 de la commune n'augmentent pas**

Taux	Chavigny	Richard-ménil	Pont-Saint-Vincent	Bainville-sur-Madon	Neuves-Maisons	Messein	Méreville	Chaligny	Moyenne Nationale en 2013
Taxe d'habitation	12,74	18,24	14,66	10,50	12,17	14,48	19,32	14,95	11,71
Taxe foncière	15,75	13,08	17,99	11,00	19,88	19,96	12,37	17,37	15,75

## Bataille pour notre Dotation Globale de Fonctionnement : Où en sommes-nous ?

Depuis plusieurs années, nous vous relatons notre « combat » pour faire reconnaître la faiblesse (et le mot est...faible) de notre Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat. Rappelons que cette Dotation est versée à l'ensemble des communes de France et permet d'assurer une partie importante des frais de fonctionnement quotidiens des communes. Rappelons aussi que Chavigny a la particularité de recevoir une des DGF par habitant les plus faibles de France (dans la strate des communes de moins de 2000 habitants), sans que cela puisse être expliqué par les représentants de l'Etat.

Alors que la moyenne nationale est de 173€/habitant, Chavigny doit se contenter de 98€/habitant ! (source 2013 : [collectivités-locales.gouv.fr](http://collectivités-locales.gouv.fr)).



Et ce n'est pas la baisse programmée de cette DGF qui va améliorer les choses. Le montant notifié pour cette année est de 76€/habitant soit une baisse de 22,50% sur 3 ans. Cette diminution représente une perte pour la commune de 17 778€ par rapport à l'année dernière. Cette dotation est passée de 163 169€ en 2013 à 138 168€ pour cette année.

Sachez que notre dossier, soutenu notamment par notre Député Dominique Potier, est en instruction au Ministère de l'Intérieur (dont dépendent les collectivités locales) pour révision.

Mais le plus important réside dans le fait que le gouvernement souhaite réviser la DGF et son mode d'attribution pour notamment, réduire les écarts de dotation par habitant. Si ce travail effectué en partenariat avec les parlementaires est mené à son terme, c'est peut-être pour nous la fin d'une longue bataille administrative avec l'Etat qui a commencé en... 2002 !

Nous vous tiendrons bien évidemment informés de la suite de ce dossier...

## Le budget prévisionnel 2015

### Des investissements mesurés en 2015

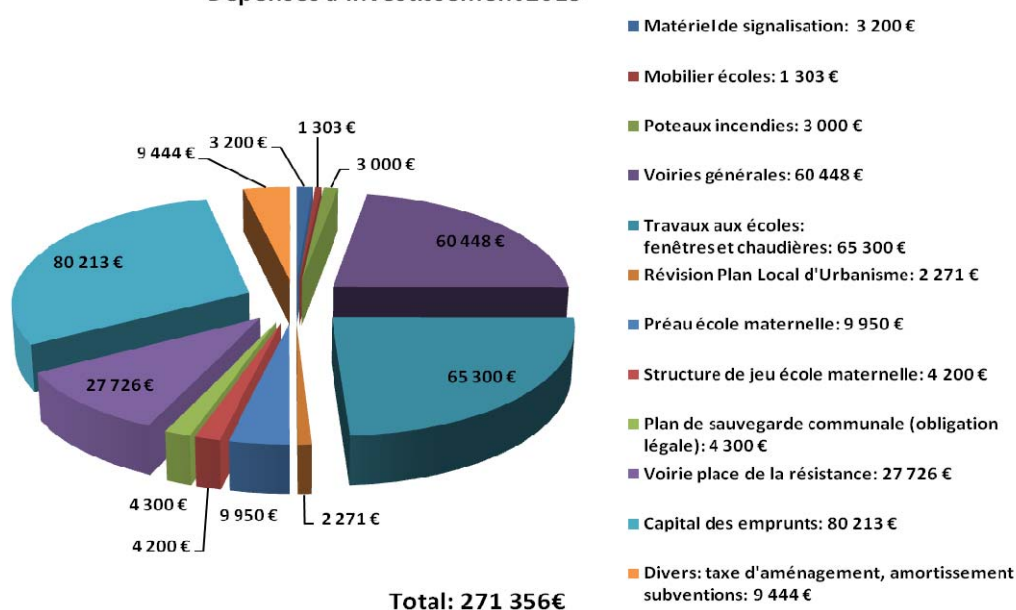


Dans la poursuite de son programme de développement durable, la municipalité va réaliser :

- Le changement des trois chaudières des écoles

- Le remplacement des fenêtres des deux bâtiments de l'école primaire ce qui permettra de réduire la facture énergétique.
- Un préau dans la cour de l'école maternelle sera réalisé pour le confort des enfants, financé en partie par une subvention.
- Des travaux de voirie sont planifiés en particulier au fond de la place de la résistance.

Dépenses d'investissement 2015



### Subventions 2015 à la Commune : Une bonne année ?

Ce n'est pas une nouveauté, les subventions auxquelles peut prétendre la Commune pour ses investissements se réduisent depuis plusieurs années.



L'Etat a en effet fait cette année un geste au travers de sa Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui permet de voir le niveau de subvention augmenter, notamment sur les investissements liés à la jeunesse en général et à l'école en particulier.

Les élus communaux ne cessent de dénoncer cet état de fait. C'est pourquoi, par honnêteté intellectuelle, il convient de s'exprimer positivement quand les choses s'améliorent.

Certes, nous sommes encore très loin des niveaux de subventions obtenus il y a 10 ans, mais 2015 sera meilleure que 2014 en la matière.

Pour Chavigny, cela se concrétise par un taux de subvention qui passe de 20 à 40% pour le changement des chaudières et de 18 fenêtres aux écoles et une prise en compte (taux à confirmer) à cette même hauteur pour le nouveau préau dans la cour de l'école maternelle.

Nous devrions également avoir une bonne nouvelle pour une prise en charge partielle sur la mise en place de dispositifs « anti pince-doigts » à la salle Chardin. De quoi, si cela se concrétise, envisager d'autres travaux et investissements communaux dans les mois et années à venir...



## Vivre ensemble : enfance et jeunesse



Les Ados



Carnaval des TAP



Chasse aux œufs APS



Conseil Municipal des jeunes :  
Commémoration du 08 mai

**Accueil de loisirs du 06 au 31 juillet :**

les inscriptions seront possibles à compter du 1er juin auprès de Fanchon Cauville :

\* soit par mail : [chavigny.animation@orange.fr](mailto:chavigny.animation@orange.fr)

\* soit par téléphone au 06 32 28 88 07

## Abonnez-vous à la newsletter de Chavigny !



### Newsletter : Kesako ?

Vous souhaitez être tenu informé des actualités, de l'agenda des manifestations et des mises à jour du site internet de Chavigny ?

Rien de plus simple, il vous suffit de vous inscrire à notre lettre d'informations. Vous recevrez régulièrement, directement sur votre boîte mail, les nouvelles concernant notre territoire.

### Comment procéder ?

Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la commune ([www.ville-chavigny.fr](http://www.ville-chavigny.fr)), renseignez votre adresse mail, en bas de page, sous la rubrique « inscription à la lettre d'information » puis cliquez sur le bouton « s'inscrire ».

Vous pouvez aussi nous en faire la demande par mail à : [mairie.chavigny@wanadoo.fr](mailto:mairie.chavigny@wanadoo.fr).

## Agenda : autour de l'Espace André Chardin

**Dimanche 14 juin :** Concert de la Chorale Amarelli

**Judi 18 juin à 20h30 :** Concert des 25 ans d'E3M (Ecole de Musique Moselle-et-Madon)

**Dimanche 21 juin :** Marche gourmande (CCMM)

**Vendredi 26 juin à 16h30 :** kermesse des Ecoles suivie du repas de l'APS

**Vendredi 10 juillet :** Fête Nationale avec le Comité des Fêtes

**Dimanche 06 septembre :** Concert « Futures Légendes » organisé par le CCAS



**Dimanche 27 septembre :** repas des Aînés organisé par le CCAS

**Samedi 03 et dimanche 04 octobre :** Autour du Vin organisé par ELAN

**Dimanche 25 octobre :** Broc'N Livres du Comité des Fêtes